

Véhicules lents – sécurité améliorée

Rétroviseur avant:
article V102400

La tendance se confirme – les grands véhicules privés ont la cote. Les événements des derniers mois ainsi que certaines initiatives politiques tendent à la modifier. Et pourtant, dans un secteur ils resteront toujours omniprésents: l'agriculture. Les véhicules agricoles et les machines de chantier font partie des moyens de transport les plus lents. Il n'est pas rare qu'un automobiliste procède à une manœuvre dangereuse sur les routes rurales en dépassant un tracteur muni d'une longue remorque. Les conducteurs sont obligés d'observer scrupuleusement la circulation ainsi que les autres usagers de la route. Afin de mieux tenir compte de ces faits, le conseil fédéral a légiféré différentes modifications quant aux ordonnances sur les exigences techniques requises pour véhicules routiers (OETV) :

Panneau d'avertissement triangulaire

Souvent, les véhicules motorisés et remorques admis pour une vitesse

Panneau d'avertissement
triangulaire:
article 134102

maximale de 45 km/h représentent un obstacle de la circulation. Les conducteurs et conductrices de véhicules s'approchant doivent reconnaître aussi tôt que possible qu'ils ont devant eux un véhicule lent et volumineux. Voilà pourquoi, à partir du 1^{er} juillet 2008, les véhicules nouvellement admis, dont la vitesse maximale ne dépasse pas les 45 km/h, comme par exemple les moissonneuses-batteuses ou les machines de chantier, doivent être équipés d'un panneau d'avertissement triangulaire réflecteur à l'arrière du véhicule. Quant aux véhicules admis à la circulation avant cette date, ils devront avoir procédé à cet équipement supplémentaire d'ici le 1^{er} juillet 2009. Ne sont pas concernés par cette ordonnance, les véhicules d'une largeur inférieure à 1.30 mètre et les tracteurs sans remorque.

Rétroviseur avant

Une autre modification importante vise à améliorer la visibilité dans l'angle mort. A ce faire, tous les véhicules dont des parties de véhicule, des machines de travail ou engins supplémentaires atteignent une longueur supérieure à 3 mètres à l'avant du véhicule, doivent être munis d'un rétroviseur latéral en forme de V. Le principe est simple: il est identique à celui des miroirs

implantés dans les croisements à vue réduite. Il permet au conducteur et à la conductrice de surveiller la circulation à partir du côté quand elle s'engage dans une route à partir d'une sortie étroite. Ainsi, l'angle mort est quasiment éliminé.

Toujours un pas d'avance!

Celui ou celle qui a besoin d'un spécialiste de l'électricité pour véhicules a trouver en HOELZLE AG la bonne adresse. Depuis plus de 57 ans, cette entreprise s'est développée pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui – l'adresse incontournable pour plus de 5000 clients satisfaits. Les clients bénéficient d'un stock de plus de 8000 articles à Stäfa, ce qui explique notre devise: commandé aujourd'hui – livré le lendemain.

En HOELZLE AG, vous profitez d'un partenaire bien implanté, sans cesse à la recherche de la meilleure solution possible pour ses clients. Grâce à notre service extérieur professionnel et à notre webshop informatif, nous sommes toujours à votre disposition! 24 h par jour et 365 jours par an, vous avez l'opportunité de vous enregistrer dans le webshop et de vous promener à travers tout notre assortiment pour trouver la pièce requise. Vous y découvrirez des nouveautés, ainsi que des informations complémentaires de grand intérêt.

N'hésitez pas et mettez-nous à l'épreuve!

Informations complémentaires
aux produits décrits sous
www.hoelzle.ch/webshop



HOELZLE AG
Industriestrasse 20, CH-8712 Stäfa
Tél. 044 928 34 34
www.autoelectricite.ch